



11 septembre 2018

## **Conférence en matière de protection des mineurs et des adultes Le conseiller d'Etat Frédéric Favre nommé au comité directeur**

**Réunie en assemblée plénière à Bienne, la Conférence en matière de protection des mineurs et des adultes (COPMA) a désigné le conseiller d'Etat Frédéric Favre, chef du Département de la sécurité, des institutions et du sport, membre de son comité directeur.**

La COPMA est une conférence intercantonale ayant pour but :

- le traitement et la coordination des questions touchant à la protection des mineurs et des adultes ainsi que de problématiques qui y sont liées ;
- la promotion de la collaboration des cantons entre eux et avec la Confédération dans le domaine de la protection des mineurs et des adultes ;
- l'information et la remise de documentation à ses membres ;
- la formation, la formation continue et le perfectionnement professionnel des personnes actives dans le domaine de la protection des mineurs et des adultes.

Les représentants des cantons à l'Assemblée plénière de la COPMA ont élu Frédéric Favre, chef du Département de la sécurité, des institutions et du sport, comme nouveau membre du comité directeur.

Participer à ce comité permettra à Frédéric Favre de proposer, avec les autres membres du comité, la mise en place de commissions et groupes de travail sur des problématiques communes à plusieurs cantons et de tisser des liens avec les autres cantons pour favoriser les échanges et réflexions en matière de protection des mineurs et des adultes.

Pour de plus amples renseignements sur la COPMA : [www.copma.ch](http://www.copma.ch)

### **Personne de contact**

**Frédéric Favre**, chef du Département de la sécurité, des institutions et du sport  
027 606 50 05

